

Destinataires in fine

Chorges, le 6 octobre 2026

Nos Ref : 2026-370/JCD/MT/JC2J/MP
Z:\01 \02 \01 \30 \Correspondances\

Objet : Mise en ligne du cadastre solaire départemental

Madame,
Monsieur,

Le Comité syndical de Territoire d'Énergie Hautes-Alpes (TE05) a approuvé, lors de sa séance du 2 mars 2026, le principe de la mise en place d'un cadastre solaire à l'échelle départementale.

Ce nouvel outil permet aux particuliers, collectivités et entreprises du territoire de s'informer sur le potentiel solaire de leur bâtiment, de réaliser des simulations financières et d'analyser l'intérêt économique d'un projet photovoltaïque, en autoconsommation ou en vente totale. L'objectif est ainsi de faciliter l'émergence de nouveaux projets solaires sur le territoire.

Une **interface grand public**, simple, interactive et pédagogique, sera accessible librement à l'ensemble des usagers. Elle permettra notamment d'accéder à des données locales précises, de réaliser une simulation financière et de télécharger un rapport personnalisé au format PDF.

En complément, TE05 a souhaité développer une **interface expert spécifiquement destinée aux collectivités**. Celle-ci permettra de réaliser des analyses plus poussées à l'échelle d'une ou plusieurs communes, sur les bâtiments ou encore les parkings, en utilisant différents critères et filtres : type d'entité (commerciale, culturelle, agricole, sportive...), type de propriétaire (public ou privé), contraintes patrimoniales ou réglementaires (sites remarquables, monuments historiques...), etc.

Les communes et communautés de communes pourront ainsi bénéficier de comptes utilisateurs dédiés pour leurs agents. Ces comptes, créés par TE05 sur demande, leur donneront accès à l'interface expert et leur permettront d'utiliser directement ses fonctionnalités d'analyse sur leur territoire.

Le coût de cet outil, d'un montant total de **39 350 €** (25 850 € d'acquisition et 6 750 € par an d'abonnement pendant deux ans), est entièrement pris en charge par TE05. Le cadastre solaire est ainsi mis gratuitement à disposition des particuliers, entreprises et collectivités du territoire couvert par le dispositif, y compris Gap, Briançon, Saint-Martin-de-Queyrières ainsi que les communes situées hors du département des Hautes-Alpes mais appartenant à une intercommunalité concernée.

ZA La grande île Nord
491 rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@te05.fr



www.te05.fr

Liste des destinataires :
Elus titulaires des collèges

Pour accéder au cadastre solaire, il suffit de se connecter à l'adresse suivante :
<https://cadastre-solaire.te05.fr>

L'outil est gratuit, accessible 24h/24 et sans engagement.

Dans le cadre de son lancement, nous vous proposons de participer à un **webinaire de présentation le mardi 20 octobre 2026 de 17h à 18h**. Celui-ci permettra de découvrir le fonctionnement du cadastre solaire, les possibilités offertes par l'interface expert ainsi que les modalités permettant aux communes et communautés de communes de bénéficier de comptes utilisateurs pour leurs agents.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,
Jean Claude DOU

